

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard ..... (16-1) 40-58-75-00  
Renseignements ..... (16-1) 40-58-78-78  
Télécopie ..... (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

**Séance du mercredi 4 octobre 1995**

(2<sup>e</sup> jour de séance de la session)

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Rappel au règlement** (p. 1783).  
Mme Hélène Luc, MM. le président, Claude Estier.
2. **Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat** (p. 1784).  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 1785)  
M. le président.
3. **Nomination des secrétaires du Sénat** (p. 1785).  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 1785)  
M. le président.
4. **Procès-verbaux** (p. 1785).
5. **Candidatures aux commissions** (p. 1785).  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 1785)  
M. le président.
6. **Nomination des membres des commissions** (p. 1785).
7. **Convocation des commissions** (p. 1787).
8. **Contestations de l'élection de sénateurs** (p. 1787).
9. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 1787).
10. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 1787).
11. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 1787).
12. **Ordre du jour** (p. 1788).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à dix heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention se fonde sur les articles 2 et 3 du règlement du Sénat.

A l'occasion du scrutin qui va intervenir, je souhaite revenir sur les raisons qui ont incité le groupe communiste républicain et citoyen à proposer un candidat à la vice-présidence.

Notre candidature, en effet, revêt une grande importance car elle traduirait, si elle était retenue, la volonté de la Haute Assemblée de reconnaître le droit des minorités politiques et parlementaires.

Je rappelle que, lors de la modification du règlement du Sénat en décembre 1991, le nombre de vice-présidents a été porté de quatre à six.

Cette réforme permet d'assurer la représentation de tous les groupes politiques en matière de vice-présidence, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale, où le groupe communiste dispose d'une vice-présidence.

Or ni en octobre 1992, lors du renouvellement triennal, ni en avril dernier, lors de l'élection d'un vice-président en raison d'une vacance, le groupe communiste n'a pu obtenir le poste de vice-président qui lui était dû.

C'est ainsi que l'on arrive à la situation suivante : alors qu'il existe six groupes parlementaires et six vice-présidents, notre groupe demeure écarté de la vice-présidence.

En outre, il n'y a jamais eu de questeur membre de notre groupe ni de président de commission permanente. Ainsi, nous ne disposons d'aucun des quinze postes les plus importants politiquement.

Force est de constater que nous faisons l'objet d'un ostracisme inacceptable alors que - qui pourrait le contester? - nous constituons un groupe politique au même titre que les autres, groupe dont chacun connaît l'influence sur les débats du fait de son apport au travail législatif et de sa forte présence.

Je le dis d'autant plus que, avec le mode de scrutin des élections sénatoriales, notre groupe ne dispose pas du nombre de sénateurs auquel il pourrait prétendre puisqu'il ne compte, en effet, que 5 p. 100 des sénateurs alors que son électorat est de 10 p. 100 aux élections locales. (*Protestations sur certaines travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste et du Rassemblement démocratique et social européen.*)

C'est pourquoi, afin que la Haute Assemblée assume les pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution dans le respect de la démocratie et du pluralisme, il nous paraît essentiel que l'ensemble des groupes politiques du Sénat puissent disposer d'un siège de vice-président.

Une place doit ainsi être réservée à chacune des sensibilités de la Haute Assemblée, et je tiens à souligner que la responsabilité des présidents de groupe et de chacun des sénateurs est engagée sur ce point.

J'espère, mes chers collègues, que vous saurez saisir cette occasion pour renforcer le pluralisme au sein de cette assemblée en votant pour notre candidat, mon ami Ivan Renar. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur certaines travées socialistes et du Rassemblement démocratique et social européen.*)

**M. le président.** Madame Luc, ma réponse sera identique à celle que je vous avais adressée voilà trois ans : vous préjugez quelque peu le vote qui va intervenir.

Les vice-présidents sont élus par l'assemblée. Tout le monde peut faire acte de candidature et vous ne pouvez donc pas savoir ce qui va se produire. La démocratie est respectée puisque vous avez présenté un candidat à la vice-présidence. Nous verrons donc, au terme du vote, ce qu'il en sera.

**M. Claude Estier.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Estier.

**M. Claude Estier.** Ce serait encore plus démocratique, me semble-t-il, si, au lieu d'avoir sept candidats, il y en avait six et si chacun des six groupes de cette assemblée pouvait accéder à une vice-présidence.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et les non-inscrits ?

**M. Claude Estier.** Je m'associe à l'intervention de Mme Luc pour la raison suivante : en s'en tenant à la représentation proportionnelle, le groupe communiste républicain et citoyen a droit à un membre sur les vingt-deux qui composent le bureau. Il peut aussi bien s'agir d'un vice-président que d'un secrétaire. Dans la mesure où chacun d'entre nous, au sein de cette assemblée, est favorable au développement des conditions du pluralisme et de la démocratie, il serait bon, dans un souci d'équilibre, que chaque groupe, quel que soit son effectif, puisse disposer d'une vice-présidence.

Vous faites allusion au résultat du vote. Mais à partir du moment où il y a sept candidats pour six postes, le vote est naturellement faussé. J'aurais souhaité que chaque groupe accepte de ne présenter qu'un seul candidat afin que tous les groupes puissent avoir un vice-président. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

**M. Emmanuel Hamel.** L'alliance socialo-communiste se reconstitue ! (*Rires.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est bien pour la démocratie !

## ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES QUESTEURS DU SÉNAT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs titulaires et de quatre scrutateurs suppléants, qui opéreront le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

Scrutateurs titulaires : MM. Claude Billard, Charles Metzinger, Yann Gaillard, Edmond Lauret, Marcel-Pierre Cleach, Henri Belcour, Jean Huchon et Guy Fischer.

Scrutateurs suppléants : MM. Aubert Garcia, Jacques Genton, Jacques Legendre et Michel Charzat.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé à un nouvel appel des sénateurs qui n'auront pas répondu au premier appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

*(Le sort désigne la lettre I.)*

**M. le président.** Je rappelle que les bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la salle des conférences et qu'ils ne doivent pas comporter plus de six noms pour les vice-présidents et plus de trois noms pour les questeurs, sous peine de nullité.

Pour permettre à nos collègues d'aller retirer ces bulletins, les scrutins ne seront ouverts que dans quelques minutes.

Les scrutins pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

↳ Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

*(L'appel nominal a lieu.)*

**M. le président.** Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé au nouvel appel.

*(Le nouvel appel a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre dans la salle des conférences pour procéder au dépouillement des scrutins.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

*(La séance, suspendue à onze heures vingt, est reprise à douze heures dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six vice-présidents du Sénat :

Nombre de votants .....	297
Bulletins blancs ou nuls .....	11
Nombre de suffrages exprimés .....	286
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	144

Ont obtenu :

M. Henri de Raincourt : 248 voix. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Jean Faure : 237 voix. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Yves Guéna : 235 voix. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Paul Girod : 231 voix. *(Applaudissements sur les travées du Rassemblement démocratique et social européen, de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.)*

M. Jacques Valade : 180 voix. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt : 167 voix. *(Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. Ivan Renar : 103 voix. *(Bravo ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen. - Mme Dusseau applaudit également.)*

Ont obtenu, n'étant pas candidats :

M. Charles Pasqua : 2 voix. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Jean-Marie Rausch : 1 voix.

M. Jean-Pierre Fourcade : 1 voix. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants.)*

M. Michel Rocard : 1 voix.

Mme Hélène Luc : 1 voix. *(Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.)*

**Mme Hélène Luc.** Il fallait la donner à Ivan Renar ! *(Sourires.)*

**M. le président.** MM. Henri de Raincourt, Jean Faure, Yves Guéna, Paul Girod, Jacques Valade et Michel Dreyfus-Schmidt ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du Rassemblement démocratique et social européen, ainsi que sur les travées socialistes.)*

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre de votants .....	296
Bulletins blancs ou nuls .....	16
Nombre de suffrages exprimés .....	280
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	141

Ont obtenu :

M. Lucien Neuwirth : 219 voix. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. Serge Mathieu : 196 voix. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.)*

M. François Autain : 154 voix. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du Rassemblement démocratique et social européen, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Mme Marie-Claude Beaudeau : 95 voix. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Ont obtenu, n'étant pas candidats :

M. Emmanuel Hamel : 1 voix. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Merci ! (*Sourires.*)

**M. le président.** M. Robert Badinter : 1 voix. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du Rassemblement démocratique et social européen, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

MM. Lucien Neuwirth, Serge Mathieu et François Autain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat.

**Mme Héléne Luc.** Vive l'ouverture et vive le pluralisme !

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Vous y viendrez un jour !

**M. le président.** Nous allons maintenant suspendre la séance pour que les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe se réunissent afin d'établir la liste des candidats aux fonctions de secrétaire selon la représentation proportionnelle des groupes.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quinze, est reprise à quinze heures cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

3

## NOMINATION DES SECRÉTAIRES DU SÉNAT

**M. le président.** L'ordre du jour de la présente séance comporte la nomination des douze secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 9 et suivants, du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste est affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat à l'expiration du délai d'affichage s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle, et les noms des candidats nommés seront proclamés en séance publique.

Conformément à la décision antérieurement prise par le Sénat, la séance va être maintenant suspendue.

Elle sera reprise à quinze heures pour la nomination des douze secrétaires du Sénat.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Je rappelle que l'ordre du jour appelle la nomination des douze secrétaires du Sénat.

La liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'affichage prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée, et je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Philippe Adnot, Louis Althapé, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Michel Charasse, Michel Doublet, Ambroise Dupont, François Gerbaud, François Lesein, Daniel Millaud, Ivan Renar, Philippe Richert et André Rouvière. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau ayant été désignés, je déclare, en application de l'article 4 du règlement, le Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre et à M. le président de l'Assemblée nationale.

4

## PROCÈS-VERBAUX

**M. le président.** Le bureau du Sénat étant constitué, il est possible de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juillet 1995, dernier jour de la session précédente, et de celui de la séance du 2 octobre, date d'ouverture de la présente session.

Il n'y a pas d'observation ?...

Les procès-verbaux sont adoptés.

5

## CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte également la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats devront être remises avant seize heures quarante-cinq au service des commissions.

Ces listes seront affichées à dix-huit heures trente et la nomination pourra intervenir à dix-neuf heures trente.

La séance sera donc reprise à dix-neuf heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures dix, est reprise à dix-neuf heures trente.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

6

## NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a été affichée à dix-huit heures trente.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

#### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. François Autain, Honoré Baillet, Jean Bernadaux, Jean Bernard, James Bordas, Jean-Pierre Camoin, Jean-Claude Carle, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Marcel Charmant, Philippe Darniche, Marcel Daunay, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Ambroise Dupont, Daniel Eckenspieller, André Egu, Alain Gérard, Adrien Gouteyron, Jean-Paul Hugot, Pierre Jeambrun, Alain Joyandet, Philippe Labeyrie, Pierre Lacour, Pierre Laffitte, Henri Le Breton, Jacques Legendre, Guy Lemaire, François Lesein, Mme Héléne Luc, MM. André Maman, Pierre Martin, François Mathieu, Philippe Nachbar, Sosefo Makapé Papilio, Michel Pelchat, Jean-Marie Poirier, Guy Poirieux, Mme Danièle Pourtaud, MM. Roger Quilliot, Jack Ralite, Ivan Renar, Victor Reux, Philippe Richert, Claude Saunier, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Jacques Valade, Albert Vecten, Marcel Vidal, Henri Weber.

#### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Louis Althapé, Alphonse Arzel, Mme Janine Bardou, MM. Bernard Barraux, Michel Bécot, Georges Berchet, Jean Besson, Claude Billard, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Gérard Braun, Dominique Braye, Raymond Cayrel, Gérard César, Michel Charzat, William Chervy, Marcel-Pierre Cleach, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Gérard Delfau, Fernand Demilly, Marcel Deneux, Rodolphe Désiré, Jacques Dominati, Michel Doublet, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean-Paul Emin, Jean-Paul Emorine, Léon Fatous, Philippe François, Jean François-Poncet, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginésy, Jean Grandon, Francis Grignon, Georges Gruillot, Claude Haut, Mme Anne Heinis, MM. Pierre Hérisson, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Roger Husson, Bernard Joly, Gérard Larcher, Edmond Lauret, Jean-François Le Grand, Félix Leyzour, Kléber Malécot, Jacques de Menou, Louis Mercier, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Louis Minetti, Louis Moinard, Jean-Marc Pastor, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Charles Revet, Henri Revol, Roger Rigaudière, Roger Rinchet, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Josselin de Rohan, René Rouquet, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Jacques Sourdille, Fernand Tardy, André Vallet.

#### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

MM. François Abadie, Nicolas About, Michel Alloncle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Mme Monique ben Guiga, MM. Daniel Bernardet, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Didier Borotra, Yvon Bourges, André Boyer, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaguès, Robert Calmejane, Jean-Paul

Chambriard, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brisac, Pierre Croze, Marcel Debarge, Bertrand Delanoë, Jean-Pierre Demerliat, Xavier Dugoin, André Dulait, Hubert Durand-Chastel, Claude Estier, Hubert Falco, Jean Faure, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Daniel Goulet, Yves Guéna, Jacques Habert, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Maurice Lombard, Philippe Madrelle, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Paul d'Ornano, Charles Pasqua, Guy Penne, Alain Peyrefitte, Bernard Plaisait, Jean-Pierre Raffarin, Michel Rocard, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Serge Vinçon.

#### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. José Balarello, Michel Barnier, Henri Belcour, Jacques Bialski, Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Mme Annick Bocande, MM. Eric Boyer, Louis Boyer, Jean-Pierre Cantegrit, Francis Cavalier-Benezet, Gilbert Chabroux, Jean Chérioux, Mme Michelle Demessine, MM. Charles Descours, Georges Dessaigne, Mmes Marie-Madeleine Dieulangard, Joëlle Dusseau, MM. Guy Fischer, Jean-Pierre Fourcade, Alfred Foy, Serge Franchis, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Alain Gournac, Roland Hugué, Claude Huriet, André Jourdain, Pierre Lagourgue, Dominique Larifla, Dominique Leclerc, Marcel Lesbros, Jean-Louis Lorrain, Simon Loueckhote, Jacques Machet, Jean Madelain, Michel Manet, René Marquès, Serge Mathieu, Georges Mazars, Charles Metzinger, Georges Mouly, Lucien Neuwirth, Mme Nelly Olin, MM. Louis Philibert, André Pourny, Henri de Raincourt, Gérard Roujas, Bernard Seillier, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, Alain Vasselle, André Vezinhet.

#### DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

MM. Philippe Adnot, Denis Badré, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Guy Cabanel, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Cluzel, Henri Collard, Yvon Collin, Jacques Delong, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Jean-Philippe Lachenaud, Alain Lambert, Claude Lise, Paul Loridant, Roland du Luart, Philippe Marini, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Christian Poncelet, René Régnauld, Alain Richard, Maurice Schumann, Michel Sergent, Henri Torre, René Tréguët, François Trucy.

#### DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MM. Guy Allouche, Jean-Paul Amoudry, Germain Authié, Robert Badinter, Pierre Biarnès, François Blaizot, André Bohl, Christian Bonnet, Mme Nicole Borvo, MM. Philippe de Bourgoing, Charles Ceccaldi-Raynaud, Claude Cornac, Raymond Courrière, Jean-Patrick Courtois, Charles de Cuttoli, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Christian Demuynck, Michel Dreyfus-Schmidt, Pierre Fauchon, Patrice Gélard, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Paul Girod, Daniel Hoeffel, Jean-Jacques Hyst, Charles Jolibois, Lucien Lanier, Jacques Larché, René-Georges Laurin, Jacques Mahéas, Paul Masson, Daniel

Millaud, Georges Othily, Robert Pagès, Jean-Claude Peyronnet, Claude Pradille, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Michel Rufin, Jean-Pierre Schosteck, Jean-Pierre Tizon, Alex Türk, Maurice Ulrich.

DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER  
ET D'APURER LES COMPTES

M. René Ballayer, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Georges Berchet, Joël Bourdin, Luc Dejoie, Rémi Herment, Philippe Marini, Gérard Miquel, Jacques Oudin, Alain Richard.

7

### CONVOCATION DES COMMISSIONS

**M. le président.** Conformément à l'article 13 du règlement, les commissions permanentes sont convoquées pour leur constitution le jeudi 5 octobre 1995, dans l'ordre et selon l'horaire suivants :

- commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation : à neuf heures trente, salle 131 ;
- commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : à dix heures, salle 207 ;
- commission des affaires économiques et du Plan : à dix heures trente, salle 263 ;
- commission des affaires sociales : à onze heures, salle 213 ;
- commission des affaires culturelles : à onze heures trente, salle 245 ;
- commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : à douze heures, salle 216.

Par ailleurs, la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est convoquée pour se constituer le jeudi 5 octobre 1995, à douze heures trente, salle 261.

8

### CONTESTATIONS DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

**M. le président.** En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel a été saisi :

- d'une requête enregistrée le 2 octobre 1995 contre l'élection d'un sénateur, le 24 septembre 1995, dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- d'une requête enregistrée le 2 octobre 1995 contre l'élection d'un sénateur, le 24 septembre 1995, dans le département de Vaucluse ;
- d'une requête enregistrée le 3 octobre 1995 contre les élections sénatoriales du 24 septembre 1995 dans le département de la Martinique ;
- d'une requête enregistrée le 3 octobre 1995 contre les élections sénatoriales du 24 septembre 1995 à Paris ;
- d'une requête enregistrée le 3 octobre 1995 contre l'élection, le 24 septembre 1995, d'un sénateur représentant les Français établis hors de France.

Acte est donné de ces communications.

9

### DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre :

- le rapport pour 1994 sur l'exécution de la loi de programme n° 88-12 du 5 janvier 1988 relative au patrimoine monumental ;
- le rapport sur le bilan des trois premières années d'application de la loi n° 91-647 relative à l'aide juridique.

Acte est donné de ces communications.

10

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

11

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres sur la réduction d'un an de la durée de l'accord sur les relations en matière de pêches maritimes entre la Communauté économique européenne et le Royaume du Maroc.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-487 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la CE de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la CE, la CECA et la CEEA, d'une part, et la fédération de Russie, d'autre part, et projet de décision de la Commission relative à la conclusion, au nom de la CECA, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la CE, la CECA et la CEEA, d'une part, et la fédération de Russie, d'autre part, (*corrigendum* au E 470).

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 488 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues par l'accord entre la Communauté européenne et le Gouvernement de la République de Madagascar concernant la pêche au large de Madagascar pour la période du 21 mai 1995 au 20 mai 1998 et proposition de règlement CE du Conseil relatif à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le Gouvernement de la République de Madagascar pour la période du 21 mai 1995 au 20 mai 1998.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 489 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3379/94 portant ouverture et mode de gestion de certains contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles et pour la bière.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 490 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture d'un contingent tarifaire de conserves de champignons originaires de Chine.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 491 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement CE du Conseil relatif à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau concernant la pêche au large de la côte de Guinée-Bissau pour la période du 16 juin 1995 au 15 juin 1997 et proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du même protocole.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E 492 et distribuée.

12

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** En accord avec M. le ministre des relations avec le Parlement, la conférence des présidents aura lieu demain à quinze heures et la séance publique à seize heures.

L'ordre des travaux du Sénat pour demain, jeudi 5 octobre 1995, est, en conséquence, fixé comme suit :

A partir de neuf heures trente :

Constitution des bureaux des commissions.

A quinze heures :

Conférence des présidents.

A seize heures :

Séance publique :

1. Installation du bureau définitif ;
2. Allocution du président du Sénat ;
3. Fixation de l'ordre du jour.

**M. Emmanuel Hamel.** Qu'en est-il de la délégation pour l'Union européenne ?

**M. le président.** Cela relève de la compétence de la conférence des présidents.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)*

*Le Directeur*

*du service du compte rendu sténographique,*  
DOMINIQUE PLANCHON

## REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES COMMUNICATIONS FAITES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi d'une requête déposée le 2 octobre 1995 contre l'élection d'un sénateur, le 24 septembre 1995, dans le département de Seine-Saint-Denis et d'une requête déposée le 2 octobre 1995 contre l'élection d'un sénateur, le 24 septembre 1995, dans le département de Vaucluse.

### Listes des membres des groupes remises à la présidence du Sénat le mardi 3 octobre 1995, en application des articles 5 et 6 du règlement

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

(15 membres)

Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Claude Billard, Mmes Nicole Borvo, Michelle Demessine, M. Guy Fischer, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Paul Loridant, Louis Minetti, Robert Pagès, Jack Ralite, Ivan Renar.

*La présidente du groupe,*  
HÉLÈNE LUC

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

(53 membres)

MM. Jean-Paul Amoudry, Alphonse Arzel, Denis Badré, René Ballayer, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jean Bernadaux, Daniel Bernardet, François Blaizot, Maurice Blin, Mme Annick Bocandé, MM. André Bohl, Didier Borotra, Jean Cluzel, Marcel Deneux, Georges Dessaigne, André Diligent, André Egu, Pierre Fauchon, Jean Faure, Serge Franchis, Jacques Genton, Francis Grignon, Marcel Henry, Pierre Hérisson, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Jean-Jacques Hyst, Pierre Lagourgue, Alain Lambert, Henri Le Breton, Edouard Le Jeune, Marcel Lesbros, Jean-Louis Lorrain, Jacques Machet, Jean Madelain, Kléber Malécot, René Marquès, François Mathieu, Louis Mercier, Michel Mercier, Daniel Millaud, Louis Moïnard, René Monory, Jean-Marie Poirier, Jean Pourchet, Jean-Pierre Raffarin, Philippe Richert, Michel Souplet, Albert Vecten, Xavier de Villepin.

*Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement*

MM. Michel Bécot, Claude Belot, Jean-Pierre Cantegrit, Marcel Daunay, André Dulait, Jacques Rocca Serra.

*Le président du groupe,*  
MAURICE BLIN

## GROUPE DES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS

(43 membres)

MM. José Balarello, Bernard Barbier, Mme Janine Bardou, MM. Christian Bonnet, James Bordas, Joël Bourdin, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Jean-Claude Carle, Raymond Cayrel, Jean-Paul Chambriard, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Jean Delaneau, Jacques Dominati, Ambroise Dupont, Jean-Paul Emin, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Gaudin, Jean-Marie Girault, Mme Anne Heinis, MM. Charles Jolibois, Jean-Philippe Lachenaud, Jacques Larché, Roland du Luart, Serge Mathieu, Philippe Nachbar, Michel Pelchat, Jean Pépin, Bernard Plasait, Guy Poirieux, Henri de Raincourt, Charles Revet, Henri Revol, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Bernard Seillier, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, François Trucy.

*Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement*

(1 membre)

M. Nicolas About.

*Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement*

(2 membres)

MM. Marcel-Pierre Cleach, André Pourny.

*Le président du groupe,*  
JEAN-CLAUDE GAUDIN

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE  
ET SOCIAL EUROPÉEN

(22 membres)

MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Georges Berchet, Jacques Bimbenet, André Boyer, Guy Cabanel, Henri Collard, Yvon Collin, Fernand Demilly, Mme Joëlle Dusseau, MM. Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Bernard Joly, Pierre Laffitte, François Lesein, Georges Mouly, Georges Othily, Raymond Soucaret, André Vallet, Robert-Paul Vigouroux.

*Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement*

(2 membres)

MM. Pierre Lacour, Jean-Marie Rausch.

*Le président du groupe,*  
GUY CABANEL

## GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(86 membres)

MM. Michel Alloncle, Louis Althapé, Honoré Baillet, Michel Barnier, Henri Belcour, Jean Bernard, Roger Besse, Paul Blanc, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaguès, Robert Calmejane, Jean-Pierre Camoin, Auguste Cazalet, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaumont, Jean Chérioux, Jean-Patrick Courtois, Charles de Cuttoli, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Jacques Delong, Charles Descours, Michel Doublet, Alain Dufaut, Xavier Dugoin, Philippe François, Philippe de Gaulle, Patrice Gélard, Alain Gérard, François Gerbaud, Charles Ginesy, Daniel Goulet, Alain Gournac, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Bernard Hugo, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jourdain, Alain Joyandet, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Edmond Lauret, René-Georges Laurin, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Jean-François Le Grand, Guy Lemaire, Maurice Lombard, Simon

Loueckhote, Philippe Marini, Pierre Martin, Paul Masson, Jacques de Menou, Mme Lucette Michaux-Chevry, M. Lucien Neuwirth, Mme Nelly Olin, MM. Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Soséfo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Alain Peyrefitte, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Victor Reux, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Josselin de Rohan, Michel Rufin, Jean-Pierre Schosteck, Maurice Schumann, Jacques Sourdil, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, René Tréguouët, Maurice Ulrich, Jacques Valade, Alain Vassel, Serge Vinçon.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement*

(7 membres)

MM. Eric Boyer, Gérard Braun, Dominique Braye, Gérard César, Désiré Debavelaere, Daniel Eckenspieller, Yann Gaillard.

*Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement*

M. Christian Demuyck.

*Le président du groupe,*  
JOSSELIN DE ROHAN

## GROUPE SOCIALISTE

(72 membres)

MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Robert Badinter, Mmes Monique ben Guiga, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jean Besson, Jacques Bialski, Pierre Biarnes, Marcel Bony, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Francis Cavalier-Benezet, Gilbert Chabroux, Michel Charasse, Marcel Charmant, Michel Charzat, William Chervy, Claude Cornac, Raymond Courrière, Roland Courteau, Marcel Debarge, Bertrand Delanoë, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Claude Estier, Léon Fatous, Aubert Garcia, Gérard Gaud, Claude Haut, Roland Huguet, Philippe Labeyrie, Philippe Madrelle, Jacques Mahéas, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Pierre Mauroy, Georges Mazars, Jean-Luc Mélenchon, Charles Metzinger, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jean-Marc Pastor, Guy Penne, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Jean-Claude Peyronnet, Louis Philibert, Mme Danièle Pourtaud, MM. Claude Pradille, Roger Quilliot, Paul Raoult, René Régnauld, Alain Richard, Roger Rinchet, Michel Rocard, Gérard Roujas, René Rouquet, André Rouvière, Claude Saunier, Michel Sergent, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Fernand Tardy, André Vezinhet, Marcel Vidal, Henri Weber.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement*

(3 membres)

MM. Rodolphe Désiré, Dominique Larifla, Claude Lise.

*Le président du groupe,*  
CLAUDE ESTIER

SÉNATEURS NE FIGURANT  
SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE

(8)

MM. Philippe Adnot, Philippe Darniche, Hubert Durand-Chastel, Alfred Foy, Jean Grandon, Jacques Habert, André Maman, Alex Türk.

*Le délégué,*  
JACQUES HABERT

**Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat le mardi 3 octobre 1995, en application de l'article 5 du règlement**

## GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen agissent pour la défense des intérêts des populations qui souffrent des effets de la grave crise économique et sociale qui s'accroît en France métropolitaine et dans les DOM-TOM depuis des décennies.

Dans une opposition résolue à la droite qui détient l'essentiel des pouvoirs dans notre pays, ils travaillent à l'ouverture de perspectives nouvelles pour notre pays, génératrices d'un changement de politique pour une alternative enfin conforme aux intérêts populaires et nationaux. Cette démarche efficace s'appuie sur le développement du mouvement populaire qui est la condition essentielle du changement.

C'est en ce sens que les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen interviendront en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, du développement harmonieux des régions, départements, communes et territoires. Ils seront d'ardents défenseurs de la diversité et de l'autonomie communale, qui constituent l'une des richesses essentielles de notre pays.

C'est en ce sens qu'ils préconiseront la revalorisation des retraites, pensions et allocations familiales. Ils s'opposent au démantèlement de la protection sociale.

C'est en ce sens qu'ils interviendront sur la nécessaire égalité devant le droit à la santé, à l'éducation, à la formation, au logement et à la culture.

La situation de la jeunesse frappée de plein fouet par l'exclusion sera au centre de leurs préoccupations.

Ils proposent un plan d'urgence pour la lutte contre le sida, ainsi que pour le combat contre le terrible fléau de la drogue.

La France trouvera les moyens de ce changement de politique dans une nouvelle répartition des richesses.

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent de s'opposer au primat donné à la politique dite du « franc fort » et à la finance plutôt qu'au plein emploi par la relance de la consommation et aussi de la production. Ils proposent de combattre la spéculation et les privilèges abusifs dont bénéficient les grandes fortunes.

Par ailleurs, l'action du groupe communiste républicain et citoyen portera notamment sur les grands axes suivants :

- défense du potentiel et des atouts économiques, scientifiques et culturels ; opposition résolue à la poursuite des privatisations. Action pour la défense et la rénovation des services publics. Ils s'opposent au diktat de la Commission de Bruxelles en cette matière ;
- développement de leur action pour une Europe de la justice sociale, de la liberté et de la paix qui ne trouve pas son expression dans le traité de Maastricht, dont l'axe essentiel est la construction d'une Europe financière où les peuples ne trouvent pas place. Ils s'opposent aux conditions draconiennes imposées au mépris des souverainetés nationales par les argentiers de la future banque centrale aux Etats membres de l'Union européenne au nom de la monnaie unique ;
- démocratisation de l'Etat, de la société et en particulier de l'entreprise ;
- approfondissement de la décentralisation, par l'assurance pour les collectivités locales de leurs moyens financiers de fonctionnement. Arrêt de la politique de transfert de charge de l'Etat en direction de ces collectivités. Création d'un véritable statut de l'élu ;
- ils proposent la mise en œuvre d'une politique offensive de développement économique de la Corse ;
- préservation et extension des droits et libertés, notamment du droit de grève, des libertés syndicales, de l'égalité réelle entre hommes et femmes ; ils proposent la parité au niveau des mandats électifs et développent leur action en ce sens ;
- ils s'inscrivent pleinement dans l'élan créé par la Conférence mondiale des femmes de Pékin ;
- lutte déterminée contre toute discrimination et ségrégation ;
- instauration d'un pluralisme réel dans les médias, notamment dans l'audiovisuel.

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen agissent pour une France actrice de la coopération avec le tiers monde, aujourd'hui écrasé sous le poids de la dette de ces Etats. Ils œuvrent au respect des droits de l'homme partout où ils sont violés.

Ils exigent les conditions du développement économique, social, culturel et démocratique des peuples des DOM-TOM afin de lutter contre les disparités et inégalités qui marquent ces départements et territoires.

Ils agissent pour que chacun de ces départements et territoires soit doté d'une assemblée unique aux pouvoirs réels de décision avec des moyens financiers correspondants.

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen agissent de manière déterminée pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, pour des coopérations européennes et la conclusion d'accords internationaux dans le domaine de l'écologie, de la prévention et de la sécurité, de la lutte et de l'organisation de la solidarité contre les catastrophes et fléaux naturels.

Ils préconiseront l'application stricte et le renforcement des lois en matière de sécurité et d'information concernant les installations, le transport, le stockage, le traitement des déchets pour les produits toxiques et dangereux.

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen continueront leur action pour une France active en faveur de la paix et du désarmement, pour une coopération mutuellement avantageuse entre les peuples du monde.

Ils agiront pour le rayonnement de la culture et de la langue françaises dans le monde.

Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen, fidèles à l'histoire d'un groupe qui a agi sans défaillance à travers les années pour les droits de l'homme et l'indépendance des peuples, notamment par les luttes contre l'oppression coloniale et son engagement dans la Résistance contre le fascisme et le nazisme, ne cesseront de se dresser contre le danger que représente pour la République une extrême droite fascisante, raciste et antisémite.

Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen réaffirment leur attachement à l'indépendance des partis politiques de tout groupe de pression. Ils dénoncent toute immixtion des puissances financières dans la vie politique.

Ils se prononcent pour le plein respect du suffrage universel et s'opposent au mode de scrutin sénatorial actuel, qui n'assure pas une juste représentation de chaque formation politique.

Ils estiment que pour moderniser réellement le Sénat il est indispensable de démocratiser son mode d'élection.

Ils déplorent la sous-représentation des femmes dans la Haute Assemblée en notant que, sur dix-huit femmes sénateurs, six siègent dans leur groupe.

Ils proposent d'abaisser l'âge d'éligibilité des sénateurs de trente-cinq à vingt-trois ans.

Force est de constater que les gouvernements successifs ont considérablement abaissé le rôle et les pouvoirs du Parlement, transformé en chambre d'enregistrement de la volonté du pouvoir exécutif, voire de ratification des textes communautaires élaborés à Bruxelles.

C'est pourquoi les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen tiennent à réaffirmer leur attachement au pluralisme et à une profonde démocratisation des institutions qui doit donner au Parlement les moyens de décider de la politique de la France, d'élaborer la loi et de contrôler l'action du Gouvernement.

Ces propositions ne sont pas à adopter ou à rejeter de manière manichéenne.

Nous avons appelé les « grands électeurs » à voter pour nos candidatures, même s'ils ne partageaient pas toutes nos analyses et propositions.

Nous ne faisons pas dire à leur vote plus que ce qu'il a voulu dire. Nous affirmons notre volonté de respecter la pluralité de celles et de ceux qui nous ont élus.

C'est pourquoi, dans notre action au Sénat, nous comptons en permanence nous appuyer sur l'intervention des forces populaires, sans laquelle il ne peut y avoir aucune avancée et pour arracher au pouvoir de droite toute mesure positive possible.

Nous continuerons, plus encore que par le passé, à susciter l'avis des citoyens et la concertation dans le cadre de l'élaboration de notre travail législatif.

Nous partageons l'idée qu'il n'y aurait pas d'avenir pour les forces de progrès si elles ne répondaient pas à l'attente de notre peuple par une autre politique fondée sur la transparence, le débat avec les citoyens, la solidarité, la justice sociale.

Les sénateurs membres du groupe communiste républicain et citoyen entendent bien contribuer à cette réflexion et sont prêts à participer à tout dialogue et échange. Ils s'affirment comme des femmes et des hommes de progrès élus au service de tous.

A ce titre, ils comptent bien perfectionner le fonctionnement démocratique de leur groupe où chaque sénateur compte pour un et où aucune décision, aucun vote, aucune proposition de loi n'est imposé à ses membres : l'unité d'action nécessaire étant réalisée par le libre débat.

*Signée de :* Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidart-Reydet, M. Claude Billard, Mmes Nicole Borvo, Michelle Demessine, M. Guy Fischer, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Paul Loridant, Louis Minetti, Robert Pagès, Jack Ralite, Ivan Renar.

#### GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

Dans le monde de cette fin de siècle que domine la loi d'airain du marché, où l'autorité des Etats est contestée, où les flux migratoires s'amplifient, où l'Europe connaît un chômage élevé, notre pays ne pourra conserver son rang et ses acquis sociaux que s'il consent à un intense effort d'adaptation.

C'est pourquoi le groupe de l'Union centriste soutiendra la grande entreprise de réforme qu'appellent :

- une fiscalité où la répartition entre la part des revenus du travail et du capital doit être revue ;
- une protection sociale dont la charge pénalisant les salariés et l'entreprise menace directement l'emploi ;
- une plus grande rigueur dans la gestion des finances publiques afin de réduire le poids des dépenses improductives ;
- un meilleur partage du travail au sein de l'entreprise, en particulier au bénéfice des jeunes, principales victimes du chômage ;
- une politique active d'aménagement du territoire qui rétablira l'équilibre dégradé entre les villes et la ruralité ;
- une plus grande maîtrise des flux migratoires, condition de l'identité et de la sécurité de la nation ;
- le respect de l'autonomie administrative et financière des collectivités locales.

Enfin, les destins de la France et de l'Europe sont désormais inséparables. Le groupe de l'Union centriste appuiera donc toute initiative qui favorisera la marche de cette dernière vers l'unité économique, monétaire et militaire.

Cette politique de réforme est la condition du maintien de la cohésion nationale et du rang de la France dans le monde. Elle suppose un retour aux valeurs qui fondent le pacte républicain :

- contre l'individualisme, la sauvegarde des droits de la famille ;
- contre l'assistance et ses dangers, le sens de la responsabilité ;
- contre la tentation du repli sur soi, l'exigence de solidarité.

*Signée de :* MM. Jean-Paul Amoudry, Alphonse Arzel, Denis Badré, René Ballayer, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jean Bernadoux, Daniel Bernardet, François Blaizot, Maurice Blin, Mme Annick Bocandé, MM. André Bohl, Didier Borotra, Jean Cluzel, Marcel Deneux, Georges Dessaigne, André Diligent, André Egu, Pierre Fauchon, Jean Faure, Serge Franchis, Jacques Genton, Francis Grignon, Marcel Henry, Pierre Hérisson, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Jean-Jacques Hyst, Pierre Lagourgue, Alain Lambert, Henri Le Breton, Edouard Le Jeune, Marcel Lesbros, Jean-Louis Lorrain, Jacques Machel, Jean Madelain, Kléber Malécot, René Marqués, François Mathieu, Louis Mercier, Michel Mercier, Daniel Millaud, Louis Moinard, René Monory, Jean-Marie Poirier, Jean Pourchet, Jean-Pierre Raffarin, Philippe Richert, Michel Souplet, Albert Vecten, Xavier de Villepin.

#### GRUPE DES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS

Le groupe des Républicains et Indépendants réunit des sénateurs représentant toutes les tendances libérales. Sur le plan parlementaire, il entend respecter la liberté individuelle de vote.

Tout en exerçant son droit d'amendement, de critique, de proposition, dans le cadre parlementaire et politique, le groupe des Républicains et Indépendants, qui fait partie intégrante de l'actuelle majorité parlementaire, soutiendra bien évidemment les propositions du Gouvernement inspirées par le Président de la République.

Fidèle aux valeurs de justice, de liberté et de progrès, auxquelles il est attaché, il se fixe comme objectifs prioritaires :

- la défense des libertés publiques, individuelles et collectives. Elle doit être la préoccupation première de son action politique ;
- la défense des libertés locales et des compétences décentralisées et l'obtention des moyens financiers modernes suffisants aux collectivités territoriales ;
- le soutien à une politique résolue assurant la sécurité des personnes et des biens, et particulièrement contre le terrorisme ;
- le redressement efficace de l'économie, dans un esprit de liberté et de responsabilité ; le développement d'une économie de marché, fondée sur des entreprises compétitives, dynamiques et modernes. L'application de ces principes doit permettre d'assurer le progrès social, de remédier aux déséquilibres structurels persistants : chômage, déficits, et conduire à une réduction des prélèvements obligatoires ;
- la création d'emplois avec pour corollaire une politique forte et l'attribution de moyens importants réservés à l'éducation nationale et à la formation professionnelle, afin de garantir à la jeunesse de notre pays le maximum de chances pour gagner dans la compétition internationale ;
- une politique sociale novatrice et réaliste, en matière d'emploi et de prévoyance, fondée sur la responsabilité et la solidarité ;
- le maintien et l'affermissement d'une défense nationale autonome assurant l'indépendance du pays dans le respect de nos alliances ;
- la consolidation, puis l'élargissement de l'Union européenne aux plans politique, économique et social ;
- la poursuite de la modernisation structurelle technique et qualitative de l'agriculture française, en assurant sa compétitivité et en maintenant le niveau de revenu des agriculteurs.

Le groupe des Républicains et Indépendants réaffirme sa volonté de soutenir une politique libérale de redressement qui repose sur la justice et le progrès social pour redonner aux Français confiance dans leur avenir.

*Signée de :* MM. José Balarello, Bernard Barbier, Mme Janine Bardou, MM. Christian Bonnet, James Bordas, Joël Bourdin, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Jean-Claude Carle, Raymond Cayrel, Jean-Paul Chambriard, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Jean Delaneau, Jacques Dominati, Ambroise Dupont, Jean-Paul Emin, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Gaudin, Jean-Marie Girault, Mme Anne Heinis, MM. Charles Jolibois, Jean-Philippe Lachenaud, Jacques Larché, Roland du Luart, Serge Mathieu, Philippe Nachbar, Michel Pelchat, Jean Pépin, Bernard Plasait, Guy Poirieux, Henri de Raincourt, Charles Revet, Henri Revol, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Bernard Seillier, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, François Trucy.

#### GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Fondé voilà plus de cent ans, héritier des grandes traditions républicaines, hostile à tout dogmatisme, notre groupe a pour règle d'assurer à tous ses membres une totale liberté d'expression, de décision et de vote.

Il entend que l'esprit de tolérance et de compréhension préside à toutes ses délibérations, ce qui n'exclut pas, le cas échéant, des prises de position d'une grande fermeté à titre individuel ou collectif.

Ses membres se retrouvent sur des choix essentiels.

Ils affirment, dans le respect des principes républicains, leur attachement à l'Etat de droit, aux libertés publiques et aux droits de l'homme.

Sur le plan des institutions, ils confirment leur volonté d'assurer un respect rigoureux de la Constitution, préservant les droits du Parlement, et notamment du Sénat, qui représente, aux termes de la Constitution, les collectivités locales.

Réservés à l'égard des idéologies, ils croient à la valeur de la politique qu'ils ne réduisent pas aux seuls impératifs de gestion. A un moment où celle-ci connaît un certain discrédit et où les clivages traditionnels sont remis en cause, ils se sentent dépositaires d'une volonté, d'une responsabilité et d'une légitimité qui les conduisent à s'engager au service de leurs concitoyens :

- pour poursuivre la construction de l'Europe, dans le sens d'une démocratisation accrue des institutions communautaires ;
- pour moderniser et décentraliser l'Etat, qui doit être plus efficace dans la gestion de ses finances et dans son rôle de régulateur d'une société en proie au doute et aux tensions ;
- pour réformer notre système d'enseignement et de formation professionnelle, le rendre propre à assurer à notre démocratie un avenir conforme aux idéaux qui l'ont fait naître ;
- pour protéger l'environnement en tenant compte des besoins propres à l'homme dans le développement économique et social, ces deux notions étant complémentaires.

Composé de femmes et d'hommes venus d'horizons divers qui mettent leur engagement personnel et leur pragmatisme politique au service d'un renouveau de la vie publique, le groupe du Rassemblement démocratique et social européen mène un combat pour la liberté et l'épanouissement de l'homme. Il entend poursuivre ce combat.

*Signée de :* MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Georges Berchet, Jacques Bimbenet, André Boyer, Guy Cabanel, Henri Collard, Yvon Collin, Fernand Demilly, Mme Joëlle Dusseau, MM. Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Bernard Joly, Pierre Laffitte, François Lesein, Georges Mouly, Georges Othily, Raymond Soucaret, André Vallet, Robert-Paul Vigouroux.

#### GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Le 7 mai dernier, les Français ont élu Jacques Chirac Président de la République. Par ce choix, ils ont démontré qu'ils voulaient une autre politique. C'est autour de ce grand dessein pour la France que les signataires de ce présent manifeste ont décidé de se réunir.

##### *Pour une France forte*

Les gaullistes sont attachés à leur pays et à sa place dans le monde et ils ont une vision élevée de ce que doit être la France. La patrie, la nation, ne sont pas de vains mots pour nous et c'est la raison pour laquelle nous voulons conserver notre indépendance nationale et rester maîtres de notre défense. Dans un monde où la menace nucléaire, pour être plus diffuse, n'a pas pour autant disparu, nous ne pouvons nous en remettre à d'autres pour assurer l'intégrité de notre territoire et notre pleine souveraineté. Dans une Europe en recomposition, nous devons être avec l'Allemagne le centre d'un ensemble qui doit unir des nations fortes. C'était l'objectif du général de Gaulle et cela doit être le nôtre sous l'impulsion du Président de la République.

Une nation forte est une nation qui croit en elle-même, en ses valeurs, en la nécessité de l'effort de tous. C'est une nation qui refuse de se replier sur elle-même et sur ses privilèges lorsqu'il s'agit de surmonter les épreuves qu'elle rencontre. Notre pays a une histoire, une identité, une unité qui furent longues à construire. Rien n'est plus éloigné du gaullisme que le défaitisme et le renoncement. C'est la reconnaissance et la fierté de notre passé, comme la foi dans notre avenir, qui nous permettront de construire une France forte dans une Europe démocratique.

##### *Pour une société française plus solidaire*

Parmi l'une des valeurs fondatrices de notre mouvement, nous attachons un prix tout particulier à la solidarité.

La dernière décennie a été marquée par un individualisme qu'on peut qualifier de forcené. La pyramide sociale s'est effilée au point que le tissu social est près de se dissoudre. Les Français ont vu dans bien des cas la politique politicienne et les manœuvres à courte vue remplacer le sens de l'intérêt général, le sens de l'Etat, le respect des institutions, tandis que l'égalité, valeur profondément républicaine et qui doit permettre à chacun d'occuper la place qu'il mérite dans notre société, était bafouée.

La solidarité entre les hommes, la possibilité de s'intégrer dans notre société pour ceux qui se sont installés sur notre sol, ont été remplacées par le droit à la différence, qui est souvent devenu le droit à l'indifférence. Au nom d'une France multiculturelle, on a laissé les communautés ethniques se couper de l'ensemble de la société française et s'exclure. Le modèle français d'intégration qui consiste à fondre dans le creuset républicain

ceux qui sont installés sur notre territoire a été longtemps une des grandes réussites et des grandes fiertés de la France. Il doit le devenir à nouveau.

Nous connaissons tous aujourd'hui, dans nos départements, les difficultés que rencontrent les plus déshérités. Il y a là une situation qui ne peut que choquer les gaullistes que nous sommes. C'est la raison pour laquelle nous devons lutter pour que ceux qui sont sans emploi puissent en retrouver un, pour que ceux qui sont sans logis puissent avoir un domicile et pour que ceux qui sont sans espoir retrouvent l'espérance. Le droit à l'activité, l'insertion des exclus, doivent être, à nos yeux, un devoir national. C'est par l'effort de tous que nous recréerons des réseaux de solidarité, par l'effort des élus, des chefs d'entreprise, des administrations. Libérer les initiatives, engager des réformes structurelles demande une politique volontariste et c'est cette politique que nous proposons le Premier ministre et à laquelle nous apporterons pleinement notre soutien.

De plus, la nécessaire réduction des déficits publics, et notamment celle du déficit de la sécurité sociale, ne doit pas faire obstacle à la mise en œuvre de mesures d'ordre social, particulièrement en faveur des personnes âgées.

Notre système social assure un degré élevé de protection ; cet héritage, construit depuis la Libération, doit être sauvegardé même s'il faut imaginer un financement différent de celui qui existe à l'heure actuelle. Il faut maintenir les équilibres qui doivent permettre à notre pays de demeurer une grande puissance et à nos concitoyens de vivre décemment.

Les transformations de notre société, l'afflux des populations vers les grands centres urbains ont changé le visage même de notre pays, surpeuplé dans certaines régions, déserté dans d'autres. Les services de l'Etat ont suivi ce mouvement, mais il faut, par l'aménagement du territoire, y mettre un terme et, plus encore, renverser la tendance. C'est ce qu'avait initié le précédent gouvernement. L'aménagement du territoire est indissociable d'un rapprochement entre l'administration et les citoyens.

L'œuvre à laquelle les gaullistes ont participé dans les années soixante était passionnante : il s'agissait de faire entrer la France au rang de grande puissance industrielle, ce qu'elle est devenue.

L'œuvre à laquelle nous devons nous atteler avec ardeur n'est pas moins ambitieuse, puisqu'il s'agit, d'une part, que le droit, la loi, la justice soient présents et respectés sur tout notre territoire et, d'autre part, que les usagers puissent se réconcilier avec l'administration.

Notre action doit conduire à ce que toute la France vive et à faire cesser cette spirale des sociétés modernes qui vide des régions pour en surpeupler d'autres en les transformant en métropoles inhumaines. L'Etat, comme les collectivités locales, a un rôle d'incitation, d'impulsion indispensable à jouer, c'est pourquoi le groupe du Rassemblement pour la République pèsera de toute son influence pour que la décentralisation nous permette d'atteindre nos objectifs.

Enfin, nous voulons réconcilier les Français avec la classe politique. Rien n'est plus dangereux, en effet, pour la démocratie que ce scepticisme amer dont font preuve aujourd'hui beaucoup de nos compatriotes. Il nous faut conserver notre cohésion nationale et restaurer la confiance des Français.

##### *Pour une France solidaire à l'égard des pays les plus démunis*

Cette solidarité, inséparable de la compassion dont les Français témoignent souvent puisqu'ils s'engagent très généreusement dans des causes humanitaires, est le fondement de notre démocratie. Elle doit s'exercer à l'intérieur de nos frontières mais également à l'extérieur. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, il n'est pas pensable de laisser des continents comme l'Afrique, avec lequel nous avons tant de liens, souffrir de la famine, de la guerre, du sous-développement. Il n'est pas moralement supportable, pour nous gaullistes, qu'une partie du monde soit contrainte de réduire sa production agricole tandis qu'une autre partie est hantée par la famine. Notre ambition est donc grande puisqu'elle est d'atténuer ces inégalités choquantes. Mais toute politique digne de ce nom doit être guidée par une grande ambition. C'est ce que nous a montré le général de Gaulle.

Notre pays connaît, certes, des moments difficiles, mais qui oserait dire qu'il n'en a pas connu bien d'autres ? Il a toujours su les surmonter. Nous, sénateurs gaullistes, nous croyons en la France, nous croyons en notre peuple et en sa vertu qui est mieux partagée que certains veulent bien le dire.

C'est pourquoi les signataires de ce manifeste estiment que les grands objectifs qu'ils viennent de se fixer permettront de restaurer un pacte républicain fondé sur la liberté, la solidarité et la responsabilité.

*Signée de :* MM. Michel Alloncle, Louis Althapé, Honoré Baillet, Michel Barnier, Henri Belcour, Jean Bernard, Roger Besse, Paul Blanc, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaugués, Robert Calmejane, Jean-Pierre Camoin, Auguste Cazalet, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaumont, Jean Chérioux, Jean-Patrick Courtois, Charles de Cuttoli, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Jacques Delong, Charles Descours, Michel Doublet, Alain Dufaut, Xavier Dugoin, Philippe François, Philippe de Gaulle, Patrice Gélard, Alain Gérard, François Gerbaud, Charles Ginésy, Daniel Goulet, Alain Gournac, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Bernard Hugo, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jourdain, Alain Joyandet, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Edmond Laurent, René-Georges Laurin, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Jean-François Le Grand, Guy Lemaire, Maurice Lombard, Simon Loueckhote, Philippe Marini, Pierre Martin, Paul Masson, Jacques de Menou, Mme Lucette Michaux-Chevry, M. Lucien Neuwirth, Mme Nelly Olin, MM. Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Soséfo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Alain Peyrefitte, Alain Pluchet, Christian Poncet, Victor Reux, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Josselin de Rohan, Michel Rufin, Jean-Pierre Schostack, Maurice Schumann, Jacques Sourdille, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, René Trégouët, Maurice Ulrich, Jacques Valade, Alain Vasselle, Serge Vinçon.

#### GROUPE SOCIALISTE

Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Avec François Mitterrand, Président de la République, les socialistes ont été au pouvoir de mai 1981 à mars 1986 et de mai 1988 à mars 1993. Pendant cette période, ils ont beaucoup réalisé. Priorité a été donnée à la décentralisation, à la recherche, à la formation professionnelle, à l'industrie, à la revalorisation de l'école publique, à la modernisation de l'appareil productif, à l'assainissement économique et à la lutte contre l'inflation, à la démocratisation du secteur public, à la conquête de nouveaux espaces de liberté et au foisonnement culturel, à l'ouverture de droits nouveaux pour les travailleurs, aux efforts pour accélérer la construction politique et économique de l'Europe.

A ces priorités s'est ajoutée la volonté d'assurer un plus juste partage des fruits de la croissance, même si la conjoncture économique nationale et internationale n'a pas permis d'enrayer la progression du chômage qui avait commencé avant 1981 et qui s'est poursuivie après le retour au pouvoir d'une majorité de droite.

Aujourd'hui dans l'opposition, mais tirant toutes les leçons de leurs années au gouvernement, les socialistes, parallèlement à la rénovation de leur parti, entendent poursuivre le combat pour le progrès et la justice sociale sur les bases rappelées par Lionel Jospin lors de la campagne présidentielle de 1995 et approuvées par quatorze millions d'électrices et d'électeurs.

Les sénateurs socialistes savent que l'effort pour moderniser la France trouve son sens et sa portée dans une volonté de justice qui se traduit par une fiscalité plus équilibrée, par un relèvement des bas salaires, par une solidarité effective avec les chômeurs, les personnes âgées, les handicapés, par un système éducatif qui assure une véritable égalité des chances, par la défense, partout et toujours, des droits de l'homme.

Les idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité de l'Etat, qui constituent le legs de la République française à l'histoire universelle, demeurent les nôtres. Ils ont toujours besoin d'être défendus.

Nous voulons la consolidation des libertés nouvelles conférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Nous refusons que la modernisation de notre pays et l'adaptation de son appareil de production à l'environnement inter-

national se traduisent par l'instauration d'une société « à deux vitesses » dans laquelle de nombreux travailleurs seraient voués aux emplois précaires et mal rémunérés.

Nous veillerons au maintien de notre système de protection sociale, conquis à travers des décennies de lutte syndicale. Nous lutterons contre les tentations de racisme, de xénophobie et plus généralement de refus de l'autre, qui se manifestent dans le camp conservateur sous l'influence de son aile la plus extrême.

Les sénateurs socialistes savent la responsabilité qui est la leur. Ayant prouvé leur capacité à participer activement à la gestion du pays, ils mettront au service de la France leur volonté et leur travail pour que ne soient pas dilapidés les acquis des efforts des Français et pour que soient rassemblées les forces qui permettront de bâtir une France juste et solidaire.

*Signée de :* MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Robert Badinter, Mmes Monique ben Guiga, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jean Besson, Jacques Bialski, Pierre Biarnès, Marcel Bony, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Francis Cavalier-Benezet, Gilbert Chabroux, Michel Charasse, Marcel Charmant, Michel Charzat, William Chervy, Claude Cornac, Raymond Courrière, Roland Courteau, Marcel Debarge, Bertrand Delanoë, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Claude Estier, Léon Fatous, Aubert Garcia, Gérard Gaud, Claude Haut, Roland Hugué, Philippe Labeyrie, Philippe Madrelle, Jacques Mahéas, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Pierre Mauroy, Georges Mazars, Jean-Luc Mélenchon, Charles Metzinger, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jean-Marc Pastor, Guy Penne, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Jean-Claude Peyronnet, Louis Philibert, Mme Danièle Pourtaud, MM. Claude Pradille, Roger Quilliot, Paul Raoult, René Régnault, Alain Richard, Roger Rinchet, Michel Rocard, Gérard Roujas, René Rouquet, André Rouvière, Claude Saunier, Michel Sergent, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Fernand Tardy, André Vezinhet, Marcel Vidal, Henri Weber.

#### REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES COMMUNICATIONS FAITES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi, le 3 octobre 1995 :

- d'une requête contre les élections sénatoriales du 24 septembre 1995 dans le département de la Martinique ;
- d'une requête contre les élections sénatoriales du 24 septembre 1995 à Paris ;
- et d'une requête contre l'élection, le 24 septembre 1995, d'un sénateur représentant les Français établis hors de France.

#### BUREAU DU SÉNAT

Dans ses séances des 2 et 4 octobre 1995, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

**Président :** M. René Monory.

**Vice-présidents :** MM. Henri de Raincourt, Jean Faure, Yves Guéna, Paul Girod, Jacques Valade, Michel Dreyfus-Schmidt.

**Questeurs :** MM. Lucien Neuwirth, Serge Mathieu, François Autain.

**Secrétaires :** MM. Philippe Adnot, Louis Althapé, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Michel Charasse, Michel Doublet, Ambroise Dupont, François Gerbaud, François Lesein, Daniel Millaud, Ivan Renar, Philippe Richert, André Rouvière.

#### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

Dans sa séance du mercredi 4 octobre 1995, en exécution des articles 8 et 103 du règlement, le Sénat a nommé membres :

#### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Autain (François), Baillet (Honoré), Bernadaux (Jean), Bernard (Jean), Bordas (James), Camoin (Jean-Pierre), Carle (Jean-Claude), Carrère (Jean-Louis), Castaing (Robert), Charmant

(Marcel), Darniche (Philippe), Daunay (Marcel), Delaneau (Jean), Diligent (André), Dufaut (Alain), Dupont (Ambroise), Eckenspieller (Daniel), Egu (André), Gérard (Alain), Gouteyron (Adrien), Hugot (Jean-Paul), Jeambrun (Pierre), Joyandet (Alain), Labeyrie (Philippe), Lacour (Pierre), Laffitte (Pierre), Le Breton (Henri), Legendre (Jacques), Lemaire (Guy), Lesein (François), Luc (Hélène), Maman (André), Martin (Pierre), Mathieu (François), Nachbar (Philippe), Papilio (Sosefo Makapé), Pelchat (Michel), Poirier (Jean-Marie), Poirieux (Guy), Pourtaud (Danièle), Quilliot (Roger), Ralite (Jack), Renar (Ivan), Reux (Victor), Richert (Philippe), Saunier (Claude), Sérusclat (Franck), Signé (René-Pierre), Valade (Jacques), Vecten (Albert), Vidal (Marcel), Weber (Henri).

#### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Althapé (Louis), Arzel (Alphonse), Bardou (Janine), Barraux (Bernard), Bécot (Michel), Berchet (Georges), Besson (Jean), Billard (Claude), Bony (Marcel), Boyer (Jean), Braconnier (Jacques), Braun (Gérard), Braye (Dominique), Cayrel (Raymond), César (Gérard), Charzat (Michel), Chervy (William), Cleach (Marcel-Pierre), Courteau (Roland), Debavelaere (Désiré), Delfau (Gérard), Demilly (Fernand), Deneux (Marcel), Désiré (Rodolphe), Dominati (Jacques), Doublet (Michel), Durrieu (Josette), Dussaut (Bernard), Emin (Jean-Paul), Emorine (Jean-Paul), Fatous (Léon), François (Philippe), François-Poncet (Jean), Garcia (Aubert), Gerbaud (François), Ginésy (Charles), Grandon (Jean), Grignon (Francis), Gruillot (Georges), Haut (Claude), Heinis (Anne), Hérisson (Pierre), Herment (Rémi), Huchon (Jean), Hugo (Bernard), Husson (Roger), Joly (Bernard), Larcher (Gérard), Lauret (Edmond), Le Grand (Jean-François), Leyzour (Félix), Malécot (Kléber), Menou (Jacques de), Mercier (Louis), Michaux-Chevry (Lucette), Minetti (Louis), Moinard (Louis), Pastor (Jean-Marc), Pépin (Jean), Percheron (Daniel), Peyrafitte (Jean), Pluchet (Alain), Pourchet (Jean), Raoul (Paul), Rausch (Jean-Marie), Revet (Charles), Revol (Henri), Rigaudière (Roger), Rinchet (Roger), Robert (Jean-Jacques), Rocca Serra (Jacques), Rohan (Josselin de), Rouquet (René), Soucaret (Raymond), Souplet (Michel), Sourdille (Jacques), Tardy (Fernand), Vallet (André).

#### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Abadie (François), About (Nicolas), Alloncle (Michel), Baylet (Jean-Michel), Bécart (Jean-Luc), Ben Guiga (Monique), Bernardet (Daniel), Bidard-Reydet (Danielle), Borotra (Didier), Bourges (Yvon), Boyer (André), Brisepierre (Paulette), Caldaguès (Michel), Calmejane (Robert), Chambriard (Jean-Paul), Clouet (Jean), Cossé-Brissac (Charles-Henri de), Croze (Pierre), Debarge (Marcel), Delanoë (Bertrand), Demerliat (Jean-Pierre), Dugoin (Xavier), Dulait (André), Durand-Chastel (Hubert), Estier (Claude), Falco (Hubert), Faure (Jean), Gaud (Gérard), Gaudin (Jean-Claude), Gaulle (Philippe de), Genton (Jacques), Goulet (Daniel), Guéna (Yves), Habert (Jacques), Henry (Marcel), La Malène (Christian de), Le Jeune (Edouard), Lombard (Maurice), Madrelle (Philippe), Mauroy (Pierre), Mélenchon (Jean-Luc), Ornano (Paul d'), Pasqua (Charles), Penne (Guy), Peyrefitte (Alain), Plasait (Bernard), Raffarin (Jean-Pierre), Rocard (Michel), Rouvière (André), Vigouroux (Robert-Paul), Villepin (Xavier de), Vinçon (Serge).

#### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Balarello (José), Barnier (Michel), Belcour (Henri), Bialski (Jacques), Bimbenet (Jacques), Blanc (Paul), Bocandé (Annick), Boyer (Eric), Boyer (Louis), Cantegrit (Jean-Pierre), Cavalier-Benezet (Francis), Chabroux (Gilbert), Chérioux (Jean), Demessine (Michelle), Descours (Charles), Dessaigne (Georges), Dieulangard (Marie-Madeleine), Dusseau (Joëlle), Fischer (Guy), Fourcade (Jean-Pierre), Foy (Alfred), Franchis (Serge), Fraysse-Cazalis (Jacqueline), Gournac (Alain), Huguët (Roland), Huriet (Claude), Jourdain (André), Lagourgue (Pierre), Larifla (Dominique), Leclerc (Dominique), Lesbros (Marcel), Lorrain (Jean-Louis), Loueckhote (Simon), Machet (Jacques), Madelain (Jean), Manet (Michel), Marques (René), Mathieu (Serge), Mazars (Georges), Metzinger (Charles), Mouly (Georges), Neuwirth (Lucien), Olin (Nelly), Philibert (Louis), Pourny (André), Raincourt (Henri de), Roujas (Gérard), Seillier (Bernard), Souvet (Louis), Taugourdeau (Martial), Vasselle (Alain), Vezinhet (André).

#### COMMISSION DES FINANCES

Adnot (Philippe), Badré (Denis), Ballayer (René), Barbier (Bernard), Baudot (Jacques), Beaudeau (Marie-Claude), Belot (Claude), Bergé-Lavigne (Maryse), Besse (Roger), Blin (Maurice), Bourdin (Joël), Cabanel (Guy), Cazalet (Auguste), Charasse (Michel), Chaumont (Jacques), Cluzel (Jean), Collard (Henri), Collin (Yvon), Delong (Jacques), Gaillard (Yann), Haenel (Hubert), Hamel (Emmanuel), Lachenaud (Jean-Philippe), Lambert (Alain), Lise (Claude), Loricant (Paul), Luart (Roland du), Marini (Philippe), Masseret (Jean-Pierre), Massion (Marc), Mercier (Michel), Miquel (Gérard), Moreigne (Michel), Ostermann (Joseph), Oudin (Jacques), Poncelet (Christian), Régnault (René), Richard (Alain), Schumann (Maurice), Sergent (Michel), Torre (Henri), Trégouët (René), Trucy (François).

#### COMMISSION DES LOIS

Allouche (Guy), Amoudry (Jean-Paul), Authié (Germain), Badinter (Robert), Biarnès (Pierre), Blaizot (François), Bohl (André), Bonnet (Christian), Borvo (Nicole), Bourgoing (Philippe de), Ceccaldi-Raynaud (Charles), Cornac (Claude), Courrière (Raymond), Courtois (Jean-Patrick), Cuttoli (Charles de), Dejoie (Luc), Delevoye (Jean-Paul), Demuyneck (Christian), Dreyfus-Schmidt (Michel), Fauchon (Pierre), Gélard (Patrice), Giacobbi (François), Girault (Jean-Marie), Girod (Paul), Hoefel (Daniel), Hyst (Jean-Jacques), Jolibois (Charles), Lanier (Lucien), Larché (Jacques), Laurin (René-Georges), Mahéas (Jacques), Masson (Paul), Millaud (Daniel), Othily (Georges), Pagès (Robert), Peyronnet (Jean-Claude), Pradille (Claude), Rocca Serra (Louis-Ferdinand de), Rufin (Michel), Schostek (Jean-Pierre), Tizon (Jean-Pierre), Türk (Alex), Ulrich (Maurice).

#### COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Ballayer (René), Beaudeau (Marie-Claude), Berchet (Georges), Bourdin (Joël), Dejoie (Luc), Herment (Rémi), Marini (Philippe), Miquel (Gérard), Oudin (Jacques), Richard (Alain).